

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché International de l'Immobilier (MIPIIM) - Bilan 2012 - Perspectives 2013 - Décision - Autorisation
--

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – MIPIIM 2012 : bilan

Le Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIIM) s'est tenu à Cannes du 6 au 9 mars 2012. Réunissant investisseurs, professionnels du bâtiment et de l'immobilier, décideurs nationaux ou locaux, il a rassemblé :

- 19 400 participants (une augmentation de plus de 4 % depuis 2011)
- 83 pays représentés
- 4 200 investisseurs
- plus de 1 850 exposants

Chaque année, le MIPIIM propose :

- des focus géographiques et sectoriels
- des débats de pointe dans les domaines de la finance et de l'investissement
- des laboratoires/workshops sur l'immobilier dans les pays en voie de développement
- un Mayor's Think Tank réunissant des maires de grandes villes internationales

Pour la 11^{ème} année consécutive, la Communauté Urbaine de Bordeaux, en partenariat avec Bordeaux Euratlantique, la Mairie de Bordeaux et l'Observatoire de l'Immobilier de Bordeaux (OIB), a participé au salon.

Engagée dans un nouveau cycle de transformation économique et urbaine, la métropole bordelaise a pour ambition de marquer la décennie 2010-2020.

Représentée à Cannes par une délégation de 46 personnes sur 4 jours, dont 28 partenaires institutionnels et privés, c'est le message qu'elle a développé sur un stand de 66 m² reconfiguré en 2012, où elle a accueilli 744 contacts dont 281 étrangers de 40 nationalités différentes.

Tout en promouvant la dynamique métropolitaine et l'ensemble des projets qui y sont attachés, un focus a été fait sur les deux projets suivants lors des animations du stand :

- Bordeaux-Euratlantique (sur la rive droite, le projet Garonne Eiffel ; sur la rive gauche, Saint-Jean Belcier)
- Bastide Niel

L'organisation de cette manifestation pendant plusieurs mois a été l'occasion de mobiliser les acteurs locaux, publics et privés, autour de grands objectifs et d'élaborer un message commun. Au fil des années, cette synergie public/privé a ainsi permis de faire connaître et de porter les ambitions de la métropole bordelaise au plus haut niveau.

Les animations, événements incontournables, qui ponctuent la vie du stand pendant ces 4 jours se sont déroulées selon le programme suivant :

BORDEAUX MÉTROPOLÉ LES RENCONTRES À NE PAS MANQUER

BORDEAUX EURATLANTIQUE

Avec l'arrivée de la LGV Bordeaux-Paris (2h en 2017) et son prolongement vers Toulouse et l'Espagne (2020), l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique constitue l'un des plus importants programmes d'aménagement urbain engagés en France.

> MERCREDI 7 MARS 11H00 - 11H45

Bordeaux Euratlantique, Rive Droite : un belvédère sur la Garonne
Avec l'agence TVK, pour le projet « Garonne Eiffel ».

Présentation suivie d'un cocktail et d'un tirage au sort

> JEUDI 8 MARS 11H00 - 11H45

Bordeaux Euratlantique, Rive Gauche : 300 000 m² commercialisés sur Saint-Jean/Belcier
Avec Bernard Reichen de l'agence Reichen et Robert & Associés, pour le quartier Bordeaux Saint-Jean / Belcier.

Présentation suivie d'un cocktail

POINT MARCHÉ IMMOBILIER

L'Observatoire de l'Immobilier Bordeaux Métropole (OIB) fait le point sur les grandes tendances du marché, les perspectives d'investissements, l'offre tertiaire et les programmes en cours.

> MERCREDI 7 MARS 16H - 16H15

> JEUDI 8 MARS 16H - 16H15

Présentation suivie d'un cocktail et d'un tirage au sort

LE PROJET BASTIDE-NIEL

Desservi par le tramway et le futur pont Bacalan-Bastide, le projet Bastide-Niel offre sur 30 ha un grand potentiel de développement à partir de friches militaires et ferroviaires.
En présence de Winy Maas, architecte urbaniste de l'agence néerlandaise MVRDV.

> MERCREDI 7 MARS 17H30 - 18H15

Présentation suivie d'un cocktail



bordeaux euratlantique



Le budget global de l'opération 2012 s'élève à 149 753.29 € (en baisse de 13 % par rapport à 2011) dont 21 % sont financés par nos partenaires.

2 – Perspectives 2013 :

L'édition 2013 du MIPIM aura lieu du 12 au 15 mars. Salon de première importance, il nécessite une préparation en amont. Il importe donc de prendre d'ores et déjà certaines orientations afin de garantir une qualité de présence et d'accueil. Ainsi, il conviendrait dès aujourd'hui de :

- reconduire la mise en place d'un Comité de Suivi présidé conjointement par Messieurs Nicolas FLORIAN, Vice-Président en charge de l'économie et de l'emploi, et Franck MAURRAS, Maire de Carbon-Blanc, Conseiller Communautaire en charge de l'économie sociale et solidaire.
- réserver l'emplacement, localisé dans la zone A/Niveau 01.
- maintenir dans les conditions actuelles les différents partenariats établis avec Bordeaux Euratlantique, la Mairie de Bordeaux et l'OIB.
- mobiliser le Reed Midem sur l'utilisation d'outils comme « la base de données en ligne », la « plate forme de projets », « l'outil de gestion des rendez-vous en ligne ».
- afin d'éviter tout problème d'hébergement (coût, éloignement), il importera de déterminer avant fin janvier 2013 la composition de la délégation qui sera amenée à représenter la CUB sur une base comparable aux années précédentes : grands élus, élus en charge des dossiers économiques et du Comité de Suivi, ainsi que leur collaborateurs, service en charge du développement économique et du développement urbain, l'équipe communication et l'équipe technique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Comité de Suivi du 4 juillet 2012 relatif au bilan du MIPIM 2012,

VU le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi 82-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, texte servant de référence aux remboursements des frais des agents territoriaux, et ses arrêtés d'application,

Vu le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 permettant l'application aux fonctionnaires territoriaux des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État prévus à l'article 6 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006,

Vu la délibération N° 2010/0915 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2010, relative à la prise en charge des frais de déplacements,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Communauté Urbaine de Bordeaux de participer au MIPIM afin de promouvoir le territoire bordelais,

DECIDE

Article 1 : la Communauté Urbaine de Bordeaux participera au salon du MIPIM qui aura lieu à Cannes du 12 au 15 mars 2013.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer le contrat de réservation du stand.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2012, chapitre 011, article 6233, fonction 0230, CRB VC00.

Article 4 : Un Comité de Suivi partenarial chargé de suivre l'organisation de la manifestation, de valider les grandes orientations et étapes du projet est reconduit. Il sera présidé conjointement par Messieurs Nicolas FLORIAN, Vice-Président en charge de l'économie et de l'emploi, et Franck MAURRAS, Maire de Carbon-Blanc, Conseiller Communautaire en charge de l'économie sociale et solidaire.

Article 5 : Compte tenu des contraintes imposées par l'organisateur du salon et des conditions particulières de réservation à Cannes pendant le salon, le paiement des accréditations (droits d'entrée) et des réservations d'hôtel pourra se faire par anticipation sur la base d'un certificat administratif.

Article 6 : Les dépenses engagées par les membres de la délégation présente au MIPIM seront prises en charge sur la base des frais réels.

Article 7 : Des conventions seront conclues afin d'établir les modalités de participation, notamment financières de nos différents partenaires, institutionnels ou occasionnels.

Article 8 : Le Président est autorisé à signer les conventions au fur et à mesure de leur conclusion avec les différents partenaires, ainsi que tout document nécessaire à la préparation et à la mise en œuvre de la manifestation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. NICOLAS FLORIAN

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JANVIER 2013

PUBLIÉ LE : 16 JANVIER 2013